



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

397-25 modifiant le PAE (365-23)

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Sylvain Laplante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Liboire, que le règlement numéro 395-25 intitulé « **397-25 modifiant le PAE (365-23)** est officiellement entré en vigueur suite à la réception du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains, en date du 26 février 2026.

Ce règlement a pour effet :

- la Municipalité de Saint-Liboire doit rendre conforme son règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble avec son plan d'urbanisme ;
- le seuil de densité de logement à l'hectare brute des zones prioritaires d'aménagement construites n'atteignait pas le seuil minimal à respecter pour effectuer une levée d'une zone de réserve Maskoutains

Le règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture au bureau municipal situé au 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire, Québec, J0H 1R0.

Donné à Saint-Liboire, ce 16e jour d'avril 2026.

Sylvain Laplante
Directeur-général et greffier-trésorier